



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 108539

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite interroger M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la reconnaissance de l'histoire des relations internationales dans les universités françaises et les centres de recherche. Il n'existe aujourd'hui, en France, aucune chaire universitaire dédiée à l'étude et à l'enseignement des relations internationales, cet aspect étant, dans la plupart des cas, confondu avec l'étude de l'histoire contemporaine. Il est également à noter qu'aucune direction de recherche n'a été créée dans ce domaine au CNRS malgré les démarches entreprises par de nombreux chercheurs et professeurs. Un démographe du *xxe* Siècle peut donc diriger une chaire d'histoire contemporaine au sein de laquelle est étudiée l'Histoire diplomatique. Cet état de fait s'avère inadéquat au développement de l'étude et de l'enseignement de cet aspect historique pour lequel l'intérêt est grandissant et qui a toute sa place au sein des unités de recherches. Il aimerait donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour favoriser l'étude et l'enseignement de l'histoire des relations internationales dans les universités et dans les centres de recherches français.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108539

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11219